

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE
ECURIE VELLAVE



13^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LA SUMENE (Haute-Loire)

7 et 8 mai 2011

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC



REGLEMENT DEFINITIF

ECURIE VELLAVE
SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL
Tél : 06 71 30 70 67 - Fax : 04 71 08 42 05 - E-mail : ecurievellave@orange.fr
www.ecurievellave.fr

ECURIE VELLAVE 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

13° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA SUMENE

7 ET 8 MAI 2011

REGLEMENT PARTICULIER DEFINITIF

SOMMAIRE

- ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE
- ARTICLE 2P - ASSURANCES
- ARTICLE 3P - CONCURRENTS et PILOTES
- ARTICLE 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS
- ARTICLE 5P - PUBLICITES
- ARTICLE 6P - SITES et INFRASTRUCTURES
- ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- ARTICLE 8P - PENALITES
- ARTICLE 9P - CLASSEMENTS
- ARTICLE 10P - PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ONDAINE** organise les 7 et 8 Mai 2011, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des Communes de Saint Julien Chapteuil et de Saint Pierre Eynac, une épreuve Automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

13° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA SUMENE

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Courses de Côtes, le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE. Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le **N°R/9/CC** en date du : 22/02/2011 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation **N° R117** en date du : 10/03/2011

ARTICLE 1.p - ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr André LIOGIER	Lic 3591
Collège des Commissaires Sportifs	Mme Yvette CECILLON	Lic 11374
	Mr Marc MOULIN	Lic 19079
Directeur de Course	Mr Patrick ASSENAT	Lic 21221
Directeur de Course Adjoint	Mr Louis-René VERLINE	Lic 21427
Commissaires Techniques Responsable	Mr Christian ALLOIN	Lic 13706
	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Gérard DELORME	Lic 205878
Chargé des Relations avec les Concurrents	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Médecin responsable	Docteur BLANC	
Secrétariat de l'Épreuve	Mme Martine ABRIAL	Lic 24218
	Mme Hélène AUROUX	Lic 35658
	Melle Chantal LAYES	Lic 43559
Chargé des Relations avec la Presse	Mr Michel ABRIAL	Lic 5476
Chronométrage Electronique	Mr Alain SIGAUD	Lic 53859
Classements Informatiques	ASA Haute Vallée de la Loire	
Responsables des Commissaires	Mr Yvan SAGNARD	Lic 33522
Responsable de la Sécurité Radio (Cibistes)	Mr Bernard AUROUX	Lic 32360
	MR Daniel MARIE	Lic113661

Article 1.2p. Horaires

- **Clôture des Engagements** : le Mardi 3 Mai 2011 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des Engagés** : le Jeudi 5 Mai 2011
- **Vérifications Administratives** : le Samedi 7 Mai 2011 de 14h00 à 19h00 au Garage DESSALCES, Agent Citroën, Place du Marché à Saint Julien Chateuil et le Dimanche 8 Mai 2011 de 07h00 à 08h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot à Saint Julien Chateuil.
- **Vérifications Techniques** : le Samedi 7 Mai 2011 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, Agent Citroën, Place du Marché à Saint Julien Chateuil, et le Dimanche 8 Mai 2011 de 07h00 à 08h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot à Saint Julien Chateuil.
- **1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : le Dimanche 8 Mai 2011 à 08h30 à la Ligne de Départ.
- **Affichage de la liste des Concurrents Autorisés à prendre part aux essais** : le Dimanche 8 Mai 2011 à 08 h 45 au parc départ.
- **Parc de Départ** : sur RD 26, 400mètres avant la ligne de Départ, **les concurrents devront impérativement se ranger ainsi que leur camion d'assistance sur le côté droit de la route en montant.**
- **Briefing commissaires à 8h00 au Garage ABRIAL Peugeot à St Julien Chateuil**
- **Essais Chronométrés** : le Dimanche 8 Mai 2011 de 9h00 à 12h30
- **Briefing des Pilotes** : le Dimanche 8 Mai 2011 à 8h45 à la ligne de départ
- **Affichage de la liste des Pilotes autorisés à prendre part à la Course** : le Dimanche 8 Mai 2011 à 12 h 45 au parc départ.
- **Course** :
 - 1° **Montée** : à partir de 14 h 00 le Dimanche 8 Mai 2011
 - 2° **Montée** : à partir de 15 h 30 le Dimanche 8 Mai 2011
 - 3° **Montée** : à partir de 17 h 00 le Dimanche 8 Mai 2011

En cas de force majeure le nombre de montées de course pourra être diminué. Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des Résultats Provisoires** : après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.
- **Parc Fermé** : (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sur RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.

- **Remise des Prix** : le Dimanche 8 Mai 2011 à 20 h à **SAINT PIERRE EYNAC** Salle des Fêtes.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs**
Réunion 1 le Dimanche 8 Mai 2011 à 08 h 30 à la Ligne de Départ

Article 1.3p. Vérifications

Les Vérifications Administratives auront lieu le Samedi 7 Mai 2011 de 14h00 à 19h00 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 8 Mai 2011 de 07h00 à 08h00 au Garage ABRIAL à Saint Julien Chapeuil.

Les Vérifications Techniques auront lieu le Samedi 7 Mai 2011 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 8 Mai 2011 de 07h00 à 08h15 au Garage ABRIAL à Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil, Taux horaire maximum de la Main d'œuvre : 45.00 € T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le Dimanche 8 Mai 2011 à 08 h 15.

A l'issue des Vérifications Techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 8 Mai 2011 à 08 h 30 à la ligne de départ.

Pesage des voitures : libre aux vérifications le samedi.

Article 1.5p. Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents

ARTICLE 2.p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

- Risque C : responsabilité civile des organisateurs à l'égard des concurrents (dommages matériels et corporels).
- Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3.p. CONCURRENENTS ET PILOTES

Article 3.1p .Engagements

Ils sont reçus à partir de la parution du présent Règlement, à l'adresse suivante :

ECURIE VELLAVE
Garage ABRIAL
5, Route du Puy
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL
Tél. : 06.71.30.70.67 - Fax : 04 71 08 42 05
E-mail : ecurievellave@orange.fr

Jusqu'au Mardi 3 Mai 2011 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **160 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à **320 €** sans cette publicité. **Les frais de participation sont fixés à 140 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE et de 120 € pour les membres de l'ASA ONDAINE et de l'ECURIE VELLAVE.** Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si Quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50 (CINQUANTE)**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4.p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à **120 (CENT VINGT)**

La répartition des Groupes et des Classes admises dans cette épreuve est la suivante :

Groupe N/FN

N/FN1 : de 0 à 1400 cm³
N/FN2 : + de 1400 à 1600 cm³
N/FN3 : + de 1600 à 2000 cm³
N/FN4 : + de 2000 cm³

Groupe FC

FC1 : de 0 à 1300 cm³
FC2 : + de 1300 à 1600 cm³
FC3 : + de 1600 à 2000 cm³
FC4 : + de 2000 cm³

Groupe C3/CN/CM

C3 1 : de 0 à 1600 cm³
C3 2 : de 1600 à 2000 cm³
CN1 : de 0 à 1600 cm³
CN2 : de 1600 à 2000 cm³
CM1 et CM2 : limité à 1003 cm³

Groupe D/E

D/E1 : 0 à 1300 cm³ + Campus
D/E2 : de 1300 à 1605 cm³
D/E3 : FF – F3B
D/E7 : FR

Groupe A/FA

A/FA1 : de 0 à 1400 cm³
A/FA2 : + de 1400 à 1600 cm³
A/FA3 : + de 1600 à 2000 cm³
A/FA4 : + de 2000 cm³

Groupe F2000

F2000 1 : de 0 à 1400 cm³
F2000 2 : de 1400 à 1600 cm³
F2000 3 : de 1600 à 2000 cm³

Groupe GT de série

GT 1 : jusqu'à 2000 cm³
GT 2 : + de 2000 cm³

Groupe GT et Tourisme Spécial

Groupe Z

- **Les Groupe CM, C3 et CN sont confondus**
- **Les Classes C3 et CN sont confondues**

Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques - Equipements

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

Article 4.2.7p. Echappement

Voir réglementation standard des courses de côte et slaloms.

Article 4.3p. Numéros de Course

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

Article 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement

ARTICLE 5.p. PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement.

Publicité optionnelle : sera communiquée ultérieurement.

ARTICLE 6.p. SITES ET INFRASTRUCTURES

La Course de Côte Régionale de la SUMENE – se déroule sur la RD 26 et la RD 261

La Course se déroulera en 3 montées de course (en cas de force majeure le nombre de montées de course pourra être diminué).

Procédure de départ : Chaque concurrent partira dans l'ordre de départ prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après le Pont de la Sumène sur RD 26

Arrivée : Borne kilométrique n° 5 sur RD 261 -

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1500 m

Largeur moyenne de la chaussée : 6,50 m

Modalité de retour au départ : Par l'itinéraire de l'épreuve sous les ordres du Directeur de Course.

Parc de Départ : Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Parc d'Arrivée : sur RD 261 600 m après la ligne d'arrivée jusqu'au lieu-dit Les Saucés.

Article 6.2p. Route de Course

Les concurrents accéderont au départ par la RD 26 depuis les Parcs Concurrents jusqu'au Pont sur la Sumène.

Article 6.3p File de Départ

Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p Signalisation.

Voir réglementation standard des Courses de côte et slaloms.

Article 6.5p Parc Concurrents

Les Parcs Concurrents seront situés : au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas côtés de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au Pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les Parcs Concurrents seront accessibles à partir du samedi à 14h00

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200.00 Euros.

Article 6.6p Parc Fermé Final

Le Parc Fermé Final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) sera situé sur RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.

Article 6.7p Tableau d'Affichage

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les Vérifications : Au Parc des Vérifications
- Pendant les Essais et la Course : Au Parc de Départ
- Pendant le délai de réclamation après l'Arrivée : au Parc Fermé (lieu du parc départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaire qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p Permanence

Pendant les vérifications, permanence téléphonique au 06.71.30.70.67

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tél : 06.71.30.70.67

Centre de secours le plus proche :

**Hôpital Emile Roux
43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 15 ou : 04 71 04 32 10**

ARTICLE 7.p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p Essais

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

Article 7.2p Conférence aux Pilotes (briefing)

La conférence aux Pilotes (briefing) aura lieu au Podium de Départ le Dimanche 8 Mai 2011 à 8h45.

. **La présence de tous les pilotes est obligatoire.**

Article 7.3p Course

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

La procédure de départ est au feu tricolore.

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales

ARTICLE 8.p PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côte

ARTICLE 9.p CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées. Si un ex-æquo subsistait, le classement serait effectué au meilleur temps des essais.

1 Classement Général

1 Classement par Groupes

1 Classement par Classes

1 Classement Féminin

ARTICLE 10.p PRIX

Article 10.2p prix

Les prix suivants seront distribués :

Classement Scratch

1° : 220 € + coupe

2° : 160 € + coupe

3° : 110 € + coupe

Classements Groupes

+ de 10 Partants

1° : 160 € + coupe

2° : 90 € + coupe

3° : 50 € + coupe

de 6 à 10 Partants

1° : 160 € + coupe

2° : 70 € + coupe

de 1 à 5 Partants

1° : 80 € + coupe

Classement par Classes

+ de 10 Partants

1° : 160 € + coupe

2° : 100 € + coupe

3° : 70 € + coupe

4° : 60 € + coupe

5° : 40 € + coupe

+ de 8 Partants

1° : 160 € + coupe

2° : 100 € + coupe

3° : 60 € + coupe

4° : 30 € + coupe

+ de 6 Partants

1° : 160 € + coupe

2° : 80 € + coupe

3° : 40 € + coupe

+ de 4 partants

1° : 160 € + coupe

2° : 70 € + coupe

3° : 30 € + coupe

+ de 2 partants

1° : 110 € + coupe

2° : 50 € + coupe

de 1 à 2 partants

1° : 80 € + coupe

Classement Féminin

1^{ère} : 80 € + coupe + fleurs

2^{ème} : coupe + fleurs

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

Tous les concurrents seront primés

Article 10.5p Remise des Prix et Coupes

La Remise des prix aura lieu le Dimanche 8 Mai 2011 à 20 heures - Salle des Fêtes de **Saint Pierre Eynac**.

oooOooo